



## Importantes restrictions de circulation dans le secteur du Parlement de Bretagne

**Sur injonction de l'administration judiciaire, en raison de la tenue d'un procès d'assises en appel nécessitant des mesures de sécurité renforcées, des restrictions de circulation vont s'appliquer dans l'hyper-centre de Rennes, du mardi 14 au vendredi 24 janvier inclus.**

Ces restrictions concernent le secteur de la place du Parlement de Bretagne et nécessitent la mise en place d'un plan de circulation temporaire. Vous en trouverez le détail ci-dessous.

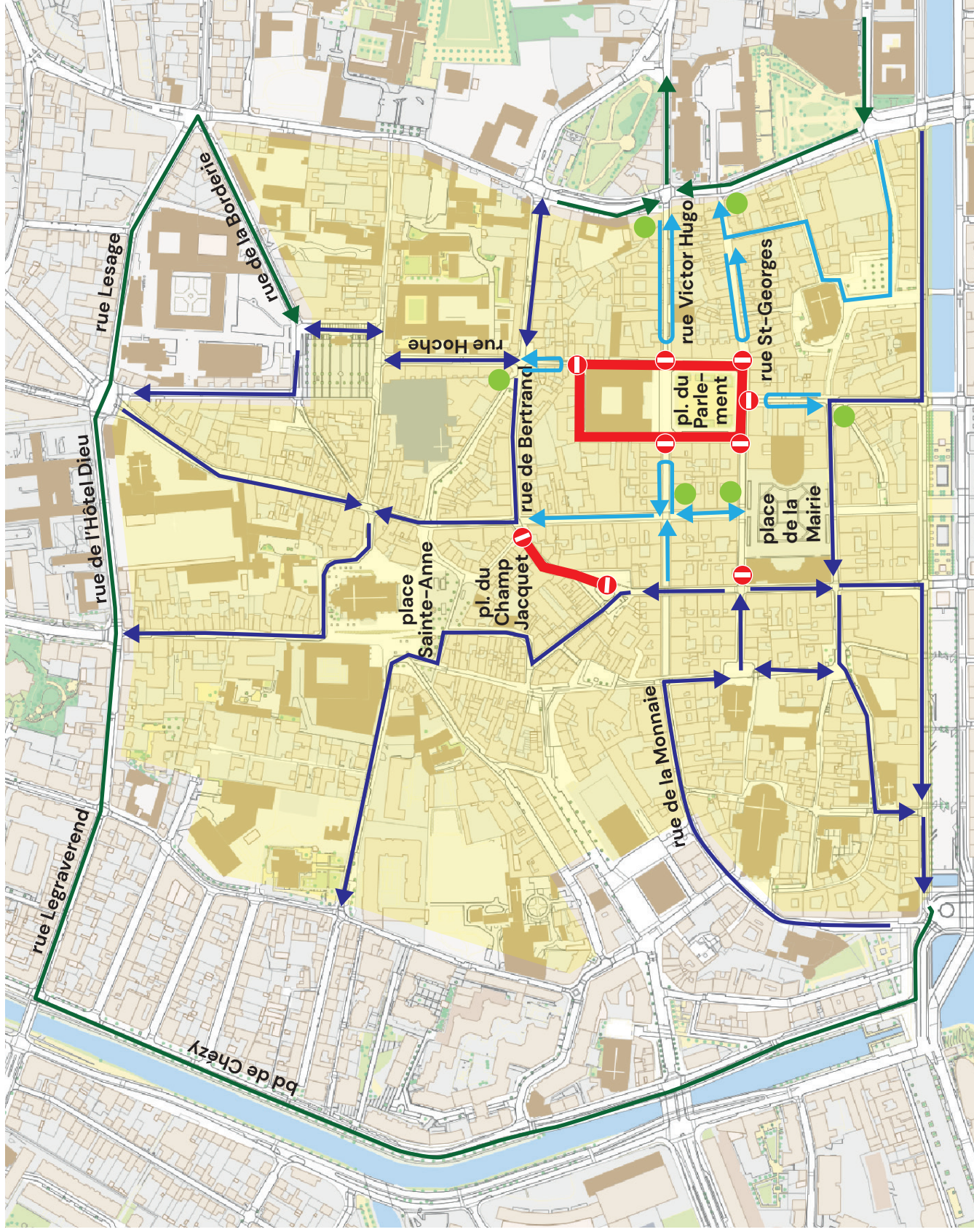
Du mardi 14 au vendredi 17 inclus, puis du lundi 20 au vendredi 24 inclus :

- **La circulation et le stationnement seront interdits place du Parlement de Bretagne**, rue Salomon-de-Brosse et rue Hoche dans sa section comprise entre la place du Parlement et la rue Salomon-de-Brosse. Les véhicules des riverains et les livraisons ne pourront y circuler qu'avant 8h du matin et qu'après 20h.
- **Seuls les piétons seront autorisés sur la place du Parlement de Bretagne**, rue Salomon-de-Brosse et rue Hoche dans sa section comprise entre la place du Parlement et la rue Salomon-de-Brosse. Un trottoir sera maintenu le long des immeubles adressés sur ces voies pour permettre l'accès aux habitations et commerces, les cyclistes y seront autorisés pied à terre.
- **La collecte des déchets aura lieu le matin avant 8h**. Les bacs devront être présentés avant 6 heures et retirés avant 8 heures. Pour les professionnels, les cartons seront collectés en dehors du périmètre sécurisé :
  - Au carrefour des rues Victor Hugo et Gambetta
  - Au carrefour des rues Saint-Georges et Gambetta
  - Au carrefour des rues Édith Cavell et Coëtquen
  - Au carrefour des rues Hoche et des Fossés
  - Au carrefour des rues de Brilhac et d'Estrées
  - Au carrefour des rues Nationale et Le Bastard
- Des points de contrôle seront mis en place par la Police nationale.
- **Circulation dans la Zone à Trafic Limité (ZTL)** : les automobilistes souhaitant rejoindre la rue Victor-Hugo, devront contourner la ZTL en empruntant le boulevard de Chézy, la rue Legraverend, la rue de l'Hôtel-Dieu, la rue Lesage, la rue de la Borderie, la place Hoche, le nord de la rue Hoche, la rue des Fossés et le Contour de la Motte. Un plan récapitulatif des conditions de circulation dans le centre historique du 14 au 24 janvier figure au verso.
- **Circulation de la navette gratuite centre-ville** : l'itinéraire de la navette gratuite centre-ville sera modifié du mardi 14 au vendredi 24 janvier. L'arrêt République Jaurès est reporté à l'arrêt République Nemours. Les arrêts Parlement et Saint-Georges sont reportés à l'arrêt Fossés. Plus d'informations sur le site [star.fr](http://star.fr) et aux arrêts.

DES QUESTIONS ?

02 23 62 10 10

>> Circulation du mardi 14 au vendredi 24 janvier 2025



Périmètre de la Zone à Trafic Limité (ZTL)

Circulation dans la ZTL

Rue barrée : accès interdit aux véhicules

Accès riverains-livraisons pendant la fermeture de la place du Parlement de Bretagne

Accès rue Victor Hugo (depuis l'ouest : accès impossible par la rue de la Monnaie)

Zone de présentation des cartons par les professionnels